

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2024

Convocation du 06 avril 2024 Lieu : mairie 19h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10 : 09+1 pouvoir

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Monsieur Jean-Philippe LAMY est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure. Nadine GARNIER. Betty HILAIRE-LOMBARD, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Jean-Philippe LAMY, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien.

Absents (es) excusés (es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, , Anne-Marie VOISE, Guillaume BOUCHER.

Pouvoir : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mr Simon CUILLERDIER.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024
- Prix redevance assainissement
- Vote du budget assainissement
- Vote du budget commune
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions
- Affaires diverses

Le quorum étant respecté la séance est ouverte à 19h05

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 qui ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE : 10 (9+1 pouvoir), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.

Prix redevance assainissement : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-20 du 28 septembre 2017 fixant :

*le prix de la redevance d'assainissement à 1,20 € par mètre cube d'eau consommée pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

*une part fixe, en complément de la partie variable, de 45 € pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire explique que les recettes de ce budget sont moindres et qu'il y a lieu d'augmenter le prix qui n'a pas bougé depuis 2017.

Monsieur le Maire explique que la consommation baisse, ce qui est une bonne chose, mais de fait les recettes baissent également, les charges de fonctionnement augmentent toujours.

Il propose une évolution des tarifs comme suit :

*le prix de la redevance d'assainissement à 1,25 € par mètre cube d'eau consommée pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

*une part fixe, en complément de la partie variable, de 45 € pour tous les foyers dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement

VOTE : 10 (9+1 pouvoir), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2024-13

Vote du budget assainissement : Le budget primitif assainissement 2024 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 27 142.73 €

Total des dépenses : 27 142.73 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 7 142.73 € d'excédent de fonctionnement 2023 reporté en recettes)

Section d'investissement :

Total des recettes : 48 239.18 €

Total des dépenses : 48 239.18 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 37 439.18 € d'excédent de d'investissement 2023 reporté en recettes)

Nous n'avons pas de restes à réaliser.

Les amortissements 2024 sont :

- Amortissement des biens et des études : 10 000.00 €
- Amortissement des subventions correspondantes : 10 000.00 €

Peu de travaux sont prévus sur ce budget. Une somme de 33 539.18 € sera imputée en investissement pour permettre d'effectuer des travaux non prévus à ce jour.

Dette :

Annuité de l'exercice 2024 : 5 963.30 € dont capital : 4 603.74 € et intérêts : 1 359.56 €

Le capital restant dû au 31.12.2024 est de : 73 532.01 €

VOTE : 10 (9+1 pouvoir), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2024-14

Taux d'imposition 2024

Actuellement :

- taxe foncière bâtie : 32.00 %
- taxe foncière non bâtie : 53.02 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 11.84 %

Proposition des taux 2024 :

- taxe foncière bâtie : 33.00 %
- taxe foncière non bâtie : 53.02 %
- taxe habitation résidences secondaires : 11.96 %

Ce qui représente en totalité environ 4 000 € de recettes supplémentaires

Vote des subventions : Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe globale pour l'année 2023 était de 5 500 €. Enveloppe que nous avons ensuite distribuée après l'étude des demandes pour la somme de 5 250 €. Comme l'année précédente, Monsieur le Maire propose de n'examiner que les demandes d'associations communales, à savoir Culture et Loisirs, Les Amis de Kilstett et Li en Goure. L'enveloppe globale passe à 8 000 €. Car les Amis de Kilstett viennent en visite pour l'Ascension et il faut prévoir les visites et repas. Le reste sera débattu au prochain conseil.

Une réunion de la commission « vie locale, associations » se réunira pour en discuter.

*Li en Goure : 1200 € *Culture et Loisirs : 600 € Les Amis de Kilstett : 2 500 €

VOTE : 10 (9+1 pouvoir), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2024-17

Affaires diverses : Monsieur le Maire rappelle :

*la cérémonie du mercredi 8 mai à 11h à Saint-Priest Ligoure

*les élections législatives le dimanche 08 juin d 8h à 18 h pour la tenue du bureau et à partir de 18h pour le dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

DELIBERATIONS DU 15 avril 2024

N°2024-13 : Actualisation de la redevance assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-14 : Approbation du budget primitif 2024 assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-15 : Vote des taux d'imposition 2024	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-16 : Approbation du budget primitif 2024 commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-17 : Vote des subventions	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE



Le secrétaire de séance, Jean-Philippe LAMY

